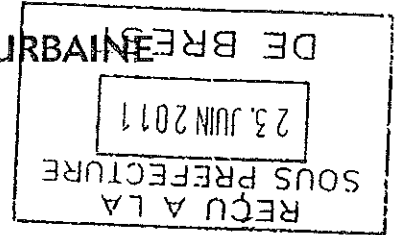


ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BREST

*Liste d'aptitude au titre de la promotion interne
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux*



Le Président,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, relatif aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 17 et 18 ;
- VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, et notamment l'article 7;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie B du 24 mai 2011 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux au titre de la promotion interne (au choix) – année 2011 - est fixée comme suit :

NOM – Prénom
ARZUR René

Article 2 :

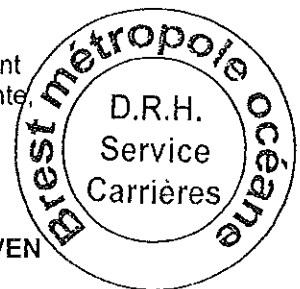
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Brest, le 26 mai 2011

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification

Pour le Président
La Vice-Présidente,

Bernadette ABIVEN



Affiché le :

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Liste d'aptitude au titre de la promotion interne

Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux

Le Président,

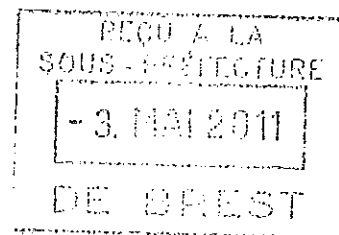
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, relatif aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 17 et 18 ;
- VU le décret n° 95-29 du 10 janvier 1995 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux, et notamment l'article 5 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie B du 27 avril 2009 ;
- VU la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux au titre de la promotion interne – année 2009 - en date du 29 avril 2009 ;
- VU les demandes de réinscription sur liste d'aptitude formulées par les agents ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les agents nommés ci-après sont réinscrits sur leur demande, pour une troisième et dernière année, à compter du 29 avril 2011, sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux au titre de la promotion interne :

NOM-Prénom
FAVENNEC Michel
LE BIHAN Hélène
TANGUY Robert



Article 2 :

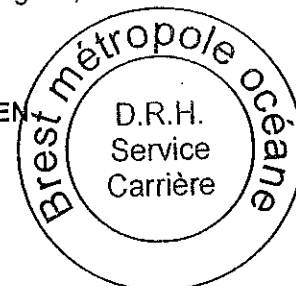
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Brest, le 27 avril 2011

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification

Pour le Président,
La Vice-Présidente déléguée,


Bernadette ABIVEN



Affiché le :

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Liste d'aptitude au titre de la promotion interne

Cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux

Le Président,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, relatif aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 17 et 18 ;
- VU le décret n° 95-952 du 25 août 1995, portant statut particulier du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux, et notamment les articles 6 et 7 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie B du 17 décembre 2009 ;
- VU la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux au titre de la promotion interne – année 2010 - en date du 18 décembre 2009 ;
- VU les demandes de réinscription sur liste d'aptitude formulées par les agents ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les agents nommés ci-après sont réinscrits sur leur demande, pour une deuxième année, à compter du 1^{er} janvier 2011, sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux au titre de la promotion interne :

NOM et Prénom
MEVEL Jean-Marc
RIDOU André

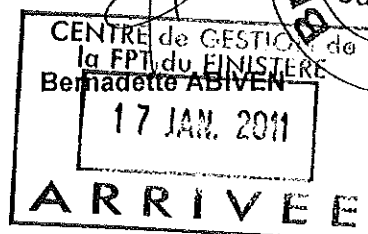
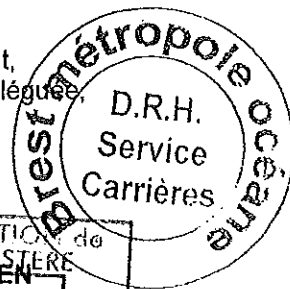
Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

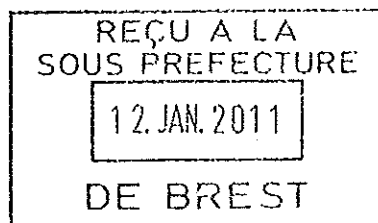
Brest, le 5 janvier 2011

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification

Pour le Président,
La Vice-Présidente Déléguée,



Affiché le :



OK
502 site
10.12.10

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Liste d'aptitude au titre de la promotion interne

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Le Président,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, relatif aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 17 et 18 ;
- VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment les articles 5 et 6 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie C du 15 décembre 2010 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de la promotion interne (au choix) – année 2011 - est fixée comme suit :

NOM – Prénom	NOM – Prénom
AUTRET Gwendal	PELLEN Serge
CAUSEUR Ronan	RAVACHE Michel
DU LAP LIM Jean	ROMEY-LAI Kristell
KERDRAON Gilbert	THOMAS Sylviane
LE BARS Marc	TREBAOL Ronan
LE GALL Gérard	VINCENDEAU Nadège
LE MEUR Olivier	

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Brest, le 17 décembre 2010

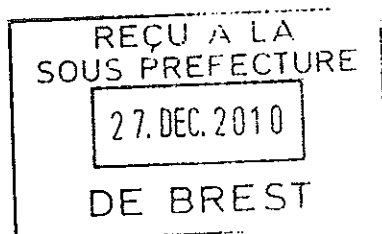
La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification

Pour le Président
La Vice-Présidente

Bernadette ABIVEN



Affiché le :



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Liste d'aptitude au titre de la promotion interne

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Le Président,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, relatif aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 17 et 18 ;
- VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment les articles 5 et 6 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie C du 15 décembre 2010 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de la promotion interne (à l'examen professionnel) – année 2011 - est fixée comme suit :

NOM - Prénom
MORVAN Patrick

Article 2 :

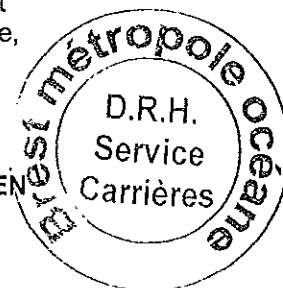
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Brest, 17 décembre 2010

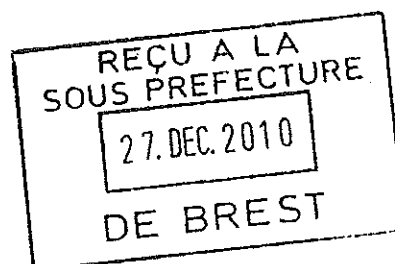
La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification

Pour le Président
La Vice-Présidente,


Bernadette ABIVEN



Affiché le :



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Liste d'aptitude au titre de la promotion interne

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Le Président,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, relatif aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 17 et 18 ;
- VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment les articles 5 et 6 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie C du 17 décembre 2009 ;
- VU la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de la promotion interne – année 2010 - en date du 18 décembre 2009 ;
- VU les demandes de réinscription sur liste d'aptitude formulées par les agents ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les agents nommés ci-après sont réinscrits sur leur demande, pour une deuxième année, à compter du 1^{er} janvier 2011, sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de la promotion interne :

NOM – PRENOM	NOM - PRENOM
HALL Gabriel	MEVEL Jean-Marc
LE DE Jean-Michel	MINGAM Jean Luc
LOPES Joaquim	PERENNOU Tudy
MENARD Laurent	

Article 2 :

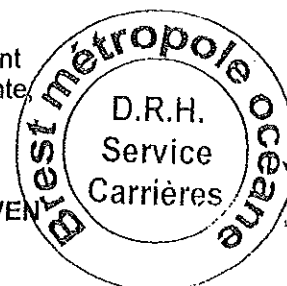
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Brest, le 5 janvier 2011

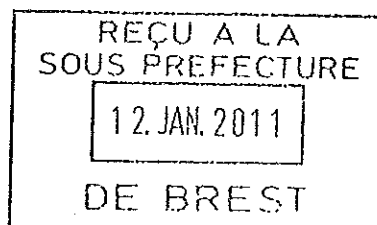
La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification

Pour le Président
La Vice-Présidente,

Bernadette ABIVEN



Affiché le :



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Liste d'aptitude au titre de la promotion interne

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Le Président,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, relatif aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 17 et 18 ;
- VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment les articles 5 et 6 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie C du 18 décembre 2008 ;
- VU la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de la promotion interne – année 2009 - en date du 30 décembre 2008 ;
- VU les demandes de réinscription sur liste d'aptitude formulées par les agents ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les agents nommés ci-après sont réinscrits sur leur demande, pour une troisième et dernière année, à compter du 1^{er} janvier 2011, sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de la promotion interne :

Article 2 :

NOM – PRENOM	NOM - PRENOM
BERTHOLOM Alain	KERZULEC Patrick
DANTEC Jean-Yves	LE GUEN Jean-Yves
DE CLERCK Louis Noël	MEAR Joël
GOUEZ Yvon	TREGUER Jean-Charles
KEREBEL Paul	

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Brest, le 5 janvier 2011

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification

Affiché le :

